

## ROUTE DES ILES

2<sup>ème</sup> édition

14 & 15 Septembre 2018

## AVIS DE COURSE

### Autorité organisatrice:

**Cercle de la Voile de Villeneuve**  
Case postale 67, 1844 VILLENUEVE  
Site : [www.laroutedesiles.ch](http://www.laroutedesiles.ch)  
E-mail : [info@cvvi.ch](mailto:info@cvvi.ch)

### 1 Généralités

Suite au succès et à l'enthousiasme rencontré lors de sa première édition, le Cercle de la Voile de Villeneuve a le plaisir de vous inviter à la deuxième édition de la Route des Îles, événement nautique qui se veut à la fois sportif et convivial au milieu de l'automne.

La Route des Îles se veut une vraie fête nautique regroupant aussi bien les lestés et multi M1 & M2, que les dériveurs, Optimist, catamarans de sport léger, hydrofoil...

Après les épreuves sportives, les équipages sont conviés à la soirée qui suivra pour la remise des prix, avec repas et musique live.

### 2 Règles

Les régates seront régies par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans "Les règles de Course à la Voile " (RCV 2017 - 2020).
- 2.2 Le règlement SRS (Swiss Rating System) en vigueur, comprenant les jauges M1 et M2.
- 2.3 Les prescriptions Swiss Sailing aux RCV.
- 2.4 Le règlement SRS 2018 – Système « A » classement en temps compensé.
- 2.5 L'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (RS 0.747.221.11) approuvée par l'accord franco-suisse du 7 décembre 1976
- 2.6 L'Avis de Course et les Instructions de Courses qui seront disponibles sur le site du CVVi.
- 2.7 Les éventuelles modifications des règles de course seront décrites en détail dans les instructions de course.

### 3 Admissibilité « Lestés »

- 3.1 La régata est ouverte aux classes ACVL « Système A »: TCF1 à TCF4, TCFX, M1, M2, HJ
- 3.2 Seuls les bateaux au bénéfice d'un certificat de jauge SRS valide pourront prétendre à un classement dans les classes. Tout bateau ne remplissant pas ces critères sera classé dans la catégorie NJ et courra en temps réel.
- 3.3 Tous les compétiteurs doivent être titulaires de la carte de membre de la fédération suisse de voile (Swiss Sailing) ou d'une attestation d'affiliation à une fédération nationale reconnue par l'ISAF.
- 3.4 Des licences provisoires peuvent être achetées sur place lors du retrait des IC.
- 3.5 Le skipper s'engage à ce que tous les équipiers soient en possession d'une licence valide et que la redevance relative à la publicité a été payée pour l'année en cours. Tous les documents devront être présentés lors de la confirmation de l'inscription.
- 3.6 Un nombre minimum de 3 équipiers en âge de participer à la manoeuvre est exigé à bord pour toutes les classes.

PARTENAIRE PRINCIPAL

Logo

SPONSORS

Logo

#### 4 Inscriptions « Lestés »

- 4.1 Les inscriptions doivent être faites par le biais du site Internet : <http://www.laroutedesiles.ch>
- 4.2 Les inscriptions pour toutes les classes doivent être reçues avant le lundi 10 septembre à minuit.
- 4.3 La finance d'inscription s'élève à Fr 50.--, elle sera encaissée avant le briefing lors du retrait des IC

#### 5 Parcours « Lestés »

- 5.1 La zone de course se trouve entre Villeneuve et Rolle, le parcours à effectuer est: Ile de Peilz – Ile de la Harpe – Ile de Peilz.
- 5.2 Pour des raisons de sécurité (hauts-fonds) une zone d'exclusion au large de la digue du canal, de la drague et de l'Ile de Peilz sera mentionnée dans le IC.

#### 6 Classements « Lestés »

- 6.1 Un classement en temps réel, toutes classes confondues.
- 6.2 Un classement en temps réel, toutes classes monocoques confondues.
- 6.3 Un classement en temps compensé par classe

#### 7 Admissibilité « Voile légère »

- 7.1 La régata est ouverte aux dériveurs toutes séries et catamarans jusqu'à 20 pieds (y compris hydrofoils) classes M3, Swiss foiling tour, Flying Phantom.
- 7.2 Tous les compétiteurs doivent être titulaires de la carte de membre de la fédération suisse de voile (Swiss Sailing) ou d'une attestation d'affiliation à une fédération nationale reconnue par l'ISAF.
- 7.3 Des licences provisoires peuvent être achetée sur place lors du retrait des IC.

#### 8 Inscriptions « Voile légère »

- 8.1 Les inscriptions doivent être faites par le biais du site Internet : <http://www.laroutedesiles.ch>
- 8.2 Les inscriptions pour toutes les classes doivent être reçues avant le lundi 10 septembre à minuit.
- 8.3 La finance d'inscription s'élève à Fr 20.--, elle sera encaissée lors du retrait des IC

#### 9 Parcours « Voile légère »

- 9.1 La zone de course pour les classes dériveurs – hors Optimist - et pour les catamarans se trouve entre Villeneuve et Clarens, le parcours à effectuer est: Ile de Peilz – Ile de Salagnon – Ile de Peilz
- 9.2 Pour les "Optimist" le parcours a effectuer est: Ile de Peilz à Villeneuve - bouée au large du Vieux Rhône – Ile de Peilz

#### 10 Classements « Voile légère »

- 10.1 Un classement en temps réel, toutes classes confondues.
- 10.2 Un classement en temps réel, toutes classes monocoques confondues.
- 10.3 Un classement en temps compensé par classe.
- 10.4 Un classement en temps réel pour la classe Optimist

#### 11 Classification

- 11.1 Les régates ne comptent pas pour les Championnats ACVL 2018, ni pour les championnats de classes

SPONSORS

Logo

SPONSORS

Logo

**12 Sécurité**

Les concurrents auront à leur bord, durant toute la course, l'équipement imposé par les règles en vigueur.

Les bateaux "Lestés" auront également à leur bord le matériel suivant:

- une lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante
- 3 fusées rouges
- 1 feu à main rouge (fumigène)

De plus, chaque équipier devra obligatoirement avoir :

- un gilet de sauvetage
- une lumière chimique type Cyalume vert
- une lampe de poche (étanche)
- une fusée de détresse
- un sifflet

Le port du gilet est obligatoire du coucher au lever du soleil

**13 Informations complémentaires**

Les Instructions de Course et les annexes aux IC seront à disposition sur le site du CVVi début septembre.

**14 Programme**

Le programme détaillé de la manifestation est disponible sur le site : <http://www.laroutedesiles.ch>

SPONSORS

Logo

SPONSORS

Logo